

**COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE
A GRENOBLE
LE 31 mars 2005**

Observations :

- ✓ Une centaine de personnes dans l'assistance.
- ✓ Tranche d'âge : 30 à 80 ans environ avec une tendance plus prononcée pour les 50-60 ans.

Composition tribune :

- Philippe SIONNEAU, DDE, Chef service des eaux et environnement, mission inter-service.
- Annie DESCHAMP, Adjointe à la Ville de Grenoble
- Christian NUCCI, Vice-Président du Symbhi, Maire de Beaufort.
- Jean-Noël GACHET, Directeur Adjoint Symbhi, Chef du service eau du CGI.
- Daniel VERDEIL, Directeur Symbhi.

Excusé : Robert VEYRET

- Jean-Michel CARDONNA, modérateur, missionné par Symbhi.

Annie DESCHAMP :

- « menace »
- « aucun travaux neufs sur les digues »
- « depuis 30 ans, pas d'avancés : Etat désengagé »
- « Création du Symbhi → bienvenue, dossier difficile mais important pour préserver notre territoire ».

Christian NUCCI :

- « exemples des images de certaines inondations en France ces dernières années. »
- « un enjeu économique »
- « devoir des élus/risques majeurs »
- « Etat doit assumer ses responsabilités en se référant aux collectivités ».
- « Phase de concertation avec partenaires ciblés (déjà +50 réunions) »
- « Crue de référence : 1859, 1m50 eau dans Grenoble »
- Syndicat Mixte regroupe plusieurs institutions : CGI et associations.
- But : intégrer à terme Savoie et Drôme (Rivière Isère dans son ensemble : politique de Bassin)
- Rôle du Symbhi : Maîtrise d'ouvrage des projets, supervision études, coordination, suivi de chantiers : ETABLIR, DECIDER et ENTRETENIR

Jean-Noël GACHET :

Projet Isère Amont

- Le Grésivaudan et l'agglomération grenobloise
- Protection des zones urbanisées pour les crues exceptionnelles (tous les 200 ans)

- Protection des zones agricoles pour les crues moyennes (tous les 30 ans)
- Mise en valeur des milieux naturels liés à la rivière
- 70 millions d'Euros pour 7 ans de travaux à compter de 2007.

Approche nouvelle

- Agir autrement pour écrêter les crues
- Ne plus surelever les digues ou contraindre la rivière
- Créer des déversoirs et des champs d'inondations contrôlées

L'Isère en crue et en décrue

→ Schéma déversoir (animation)

Daniel VERDEIL :

Scénarios et impacts

S1 → issu des études réalisées depuis 1990

60 km digues renforcées

curage

baisse du lit et baisse nappe phréatique

⇒ Aspect négatif sur l'environnement (faune et paysage)

S2 → Alternative au problème de curage de S1

2 CIC* supplémentaires : Le Touvet et Crolles

Recul digues ⇒ 180 ha terres agricoles touchées (notamment agriculture maraîchère intensive)

⇒ conséquences très positives sur forêt alluviale car alimentée régulièrement en eau sur + 8km

S3 → Suite à la phase de concertation avec agriculteurs ces derniers mois, ce scénario a été développé.

14 CIC*

les seuils sont abordés.

La mise en valeur des espaces naturels peut être adaptée dans chaque scénarios :

- protection des corridors biologiques
- valorisation des milieux remarquables
- valorisation des milieux aquatiques
- maîtrises impact environnemental, paysager et piscicole

Objectif : développement des loisirs quelque soit le scénario retenu.

* CIC : Champ d'inondation contrôlée

DEBAT

- **Pourquoi le projet Isère Amont en premier ?**

⇒ la suite est prévue dans les prochaines années.

Danger + important en amont.

DDE en cours d'actualisation du PPRI

- **Pourquoi la crue de 1859 comme référence ?**

⇒ Crue bicentennale (1859) est plus forte en Isère que la crue centennale.

- **FRAPNA fait quelques commentaires :**

- ✓ Projet intégré permet une restauration du milieu naturel.
- ✓ Sont satisfaits par création du Symbhi
- ✓ Isère est très artificialisée depuis 19^{ème} siècle : digues très resserrées.
- ✓ 10 points fondamentaux dans SDAGE Rhône Médit., dont espaces de liberté
- ✓ S1 : classique
- ✓ S2 : + mais problème pour l'agriculture
- ✓ S3 : pire que S1, même endiguement, sont contre les seuils.
- ✓ Propose S4 : laisser l'Isère déborder là où elle veut pour annihiler effets des digues, lit élargi, 2^{nde} protection avec bourrelets de terre, réaménager bras morts, forêts alluviales doivent avoir les pieds dans l'eau, ... (cf document remis).

⇒ Symbhi :

remarque : « si CIC accepté, nous serons les 1ers en France à avoir autant de CIC sur rivière. »
Vont étudier projet Frapna mais attention aux contraintes, notamment pour l'agriculture (avec dépôts)

Ouverture : Réflexion en cours avec la Savoie mais les « savoyards ont 10 ans de retard ».

- **Volume stocké, surface utilisé et vitesse d'arrivée dans CIC**

Hauteur d'eau moyenne en crue : 1m à 1m50

Durée stockage : 1,5 à 3 jours pour crue bicentennale

Vitesse d'arrivée de l'eau dans CIC : environ 10 cm/s à 50 cm/s

Les CIC sont tous en zones naturelles

- **Utilisation des matériaux**

Les matériaux utilisés pour renforcer les digues seront prélevés dans les arasements des digues.

- **Risque de pollution dans CIC sur les cultures**

- **Enlèvement d'arbres quand arasement des îlots ⇒ dénaturer paysage**

Pas souci particulier pour l'environnement.

Replantation prévue (comme le Drac)

- **Fallait-il caler le PPRI par rapport à la crue bicentennale ?**

1994 : Etat a décidé de prendre en considération la crue centennale

avant crue de référence, il y a la crue décennale
zones urbanisées du Schéma Directeur resteront identiques.

- **Pollution par eaux stagnantes et par limons**
Indemnisation en cours de négociation. (référence par rapport à l'indemnisation nationale).
- **Travaux actuels sur les digues (Ile Verte) ont entraîné le massacre de nombreux arbres**
A.D. répond : assurer stabilité digues et immeuble et accès hôpital, des travaux de confortement digues nécessaires (renforcement talus, matelas de gabions, ...).
- **Comité de Bassin**
- **Schéma Directeur : zone de 60km ⇒ zone écologique à protéger.**
- **Quel est le pouvoir de l'Etat pour imposer aux agriculteurs CIC ?**
Droit de l'Etat.
Intérêt général s'impose à chaque tiers.
Le Maire doit se plier aux règles imposées.
DUP
Servitude de surinondation
- **Pas de CIC vers aéroport du Versoud**
Avantages/Inconvénients économiques
- **Quel futur pour les digues appartenant au privé ?**
Rétrocession à titre gracieux
Acquisition
⇒ on trouvera une solution.
- **Le PPRI sera t-il revu après travaux ?**
On ne va pas attendre 2014 pour le réviser.
Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le PPRI sera mis en révision.
POS ⇒ municipalité.